



**N/Réf : JCP/VE/LLT 2024.48**

**Objet : Note d'information : tarification de la restauration scolaire**

Madame, Monsieur,

Au regard de la revalorisation tarifaire des repas confectionnés et livrés à la cantine scolaire par notre prestataire « La Culinaire » à la rentrée scolaire 2024/2025, le Conseil Municipal en date du 23 mars 2024 a fixé la modulation tarifaire et les tarifs des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

- ✓ Pour les enfants habitant à Barbazan-Debat le prix du repas : **3,58 €**
- ✓ Pour les enfants venant de l'extérieur prix du repas : **4,28 €**
- ✓ Pour les adultes le prix du repas : **5,16 €**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression des salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Christian PEDEBOY

